



Remboursement des frais obsèques

Par **coco**, le **26/05/2009** à **01:08**

Bonjour,
Mon frère est décédé en juillet 2007, divorcé et 4 enfants 27ans, 24ans, 18ans et 12ans seul l'aîné travail tous les 4 sont domiciliés chez leur mère. J'ai fait toutes les démarches administratives pour que les enfants puissent toucher le capital décès de la CPAM ainsi que de la société AXA qu'ils ont reçu au mois de juillet 2008. Mes neveux devaient me rembourser. A ce jour et après plusieurs appels téléphoniques et courriers en recommandés je n'ai toujours pas eu de réponse ni récupéré mon argent (2 lettres recommandées sur 4 m'a été renvoyée). Comment faire pour récupérer la somme.
Merci d'avance pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **12:48**

bonjour, mes condoléances, le mieux c'est quand meme de privilégier un règlement à l'amiable avec vos neveux pour le [fluo]remboursement partiel [/fluo]des frais d'obsèques, contactez la maison de justice et du droit à Melun, ils vous aideront, courage à vous,
cdtrnrnCité Judiciairern2 avenue du Général Leclercrn77010 MELUN CEDEXrnTel :01 64 79 81 39rnContact : M. Ali NAOUI

Par **coco**, le **26/05/2009** à **21:08**

Merci pour votre réponse
cordialement